

NORME XP S52-412 / 8 MARS 2011
AFNOR / REMISE EN FORME

Vianney SELIN – viaselin@gmail.com

AFFICHAGE SPÉCIFIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

NOMBRE D'ANIMATEUR PRÉSENT

AFFICHAGE DIPLOME

CONSIGNES SÉCURITÉ MACHINE ET ESPACE DE PRATIQUE

RECOMMANDATIONS RISQUES POUR LA SANTÉ

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES ESPACES, DU MATÉRIEL ET DES MACHINES

INFORMATIONS SUR LES PARTIES DU CORPS TRAVAILLÉES

HYGIENE ET SÉCURITÉ

AIRE DE TRAVAIL DE 4m² PAR PERSONNE

HAUTEUR DE PLAFOND 2,80m MINIMUM

PROTECTION ET CAPITONAGE DE TOUT OBSTACLE

SYSTEME D'AERATION DE 30m³ PAR PERSONNE ET PAR HEURE

TROUSSE DE SECOURS ET BRANCARD

AFFICHAGE NUMEROS D'URGENCE A COTÉ DU TELEPHONE

HYGIENE ET SÉCURITÉ

DOUCHES ET SANITAIRES DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS ET DESINFECTÉ QUOTIDIENNEMENT

SOL ANTIDÉRAPANT, NÉTOYÉ DESINFECTÉ QUOTIDIENNEMENT

2 LAVABOS, 2 WC, 2 URINOIRS, 2 DOUCHES COLLECTIVES ET 2 DOUCHES INDIV POUR 40 USAGERS SIMULTANÉS

PLAN D'ORGANISATION DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

AFFICHAGE PLAN D'ÉVACUATION ET DE SECOURS

AFFICHAGE LIEU DE RASSEMBLEMENT

SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES EQUIPEMENTS

ERP LOI 11 FEV 2005 – PRENDRE EN COMPTE LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

EQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DOIVENT ÊTRE CONFORME NF EN 957

ESPACE PERMETTANT LE DEPLOIEMENT TOTALE DES MACHINES ET MATERIELS SANS ENTRAVER LE LIBRE PASSAGE.

CONTRÔLE DES MACHINES ET MATERIELS AU MOINS 1 FOIS PAR AN

CAHIER DE MAINTENANCE ET DE CONTRÔLE DES MACHINES ET MATERIELS EST OBLIGATOIRE

SANTÉ PRATIQUANT

RECOMMANDATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL MOINS DE 3 MOIS ET RENOUVELÉ TOUT LES 2 ANS

RECOMMANDATION D'UN BILAN FORME A CHAQUE INSCRIPTION

ACTIVITÉS ÉMERGENTS

PILATES – BPJSEPS AGFF A/B/C

ZUMBA – BPJSPES AGFF C

PLATEFORME VIBRANTE – BPJEPS AGFF D